

Demande de dérogation - inscription ou de réinscription Etudiants non finançables 2018-2019

A compléter par :

- Les nouveaux étudiants à la HEL (belges, ressortissants de l'Union Européenne ou assimilés) et non finançables
- Les étudiants ayant déjà été inscrits à la HEL (belges, ressortissants UE ou HUE) et non finançables

NB : Sous peine d'IRRECEVABILITE, LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITES

Prière de renvoyer l'ensemble du formulaire complété, daté et signé par l'étudiant (e) et accompagné des documents demandés ainsi que d'une lettre de motivation au secrétariat de la catégorie.

A compléter par l'étudiant

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Sexe :** _____
Nationalité : _____
Adresse :
 Rue et n° : _____
 CP : _____ Localité : _____ Pays : _____
 Tel fixe : _____ GSM : _____ Courriel privé : _____

sollicite auprès du Collège de direction de la Haute Ecole de la Ville de Liège une inscription en tant qu'étudiant non finançable pour l'année académique 2018-2019

CATEGORIE : Economique Paramédicale Pédagogique Technique
ANNEE D'ETUDES: BLOC1 BLOC2 BLOC3 Spécialisation
SECTION : Bachelier en _____

PARCOURS ANTERIEUR

Chaque année d'études devra être justifiée par une attestation.

PARCOURS ACADEMIQUE

Année Académique	Type d'études et année d'études Ex : 1 ^{re} bachelier droit	Nom de l'établissement Ex : Université de..., HE...	Résultat obtenu Nombre de crédits réussis / nombre de crédits du PAE (ex :45/60)	Diplôme Date
2017-2018				
2016-2017				
2015-2016				
2014-2015				
2013-2014				

PARCOURS AUTRE QU'ACADEMIQUE

ACTIVITÉS DEPUIS L'OBTENTION DU CESS OU DEPUIS LE 14/09/2013 AU PLUS TARD: (si différentes des études déjà renseignées ci-dessus)

o Travail (T) o Chômage (C)

o Autre (A) : à préciser en regard de la période concernée

En cas d'impossibilité matérielle de fournir l'un ou l'autre document officiel probant, l'étudiant doit compléter une déclaration sur l'honneur pour justifier de cette impossibilité

Date de début : Date de fin : ___ / ___ / _____

Date de début	Date de fin	Type d'activités (T-C-A)
___ / ___ / ___	___ / ___ / ___	
___ / ___ / ___	___ / ___ / ___	
___ / ___ / ___	___ / ___ / ___	
___ / ___ / ___	___ / ___ / ___	
___ / ___ / ___	___ / ___ / ___	
___ / ___ / ___	___ / ___ / ___	
___ / ___ / ___	___ / ___ / ___	
___ / ___ / ___	___ / ___ / ___	

MOTIVATION

Je désire fournir les éléments suivants pour justifier ma demande (voir lettre de motivation annexée).

Je certifie que ces renseignements sont exacts et complets.

Date :

Signature :

A compléter par la direction de catégorie

Avis motivé :

Favorable

Défavorable

A compléter par le Collège de direction

Décision du Collège de Direction de la Haute Ecole de la Ville de Liège du ___ / ___ / ___

NOM :

Prénom :

ACCEPTATION

REFUS

Motivation :

Pour le Collège de direction,

Le Directeur-Président.

Recours interne

Un recours peut être introduit contre cette décision devant la Commission d'examen des plaintes pour refus d'inscription. La Commission est convoquée à l'initiative de l'Echevin de l'Instruction publique de la Ville de Liège dans les 15 jours qui suivent l'introduction de la requête de l'étudiant.

La plainte est introduite par une requête écrite contenant un exposé des moyens que l'étudiant souhaite invoquer. La requête doit être envoyée à l'Echevin de l'Instruction publique à l'adresse suivante :

Monsieur l'Echevin de l'Instruction publique – Haute Ecole de la Ville de Liège – Commission d'examen des plaintes pour refus d'inscription
A l'attention de Monsieur Jean-Marie MURAMUTSA
Ilot Saint Georges
Quai de la Batte, 10
4000 LIEGE

La plainte doit être envoyée par pli recommandé dans les 10 jours qui suivent le moment où l'étudiant a eu connaissance du refus d'inscription.

Recours auprès de la Commission ad hoc de l'ARES

La décision de la Commission interne de recours est susceptible d'être contestée devant une Commission ad hoc créée au sein de l'académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Pour les détails, voir <http://www.ares-ac.be/>